



Qualibat n° 3422 Imperméabilisation des façades - Classe I1, I2, I3 (technicité confirmée)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction détenant une qualification QUALIBAT dans l'activité "Calfeutrement et protection des façades"

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Activité 34 : "Calfeutrement et protection des façades" Réalisation de travaux de calfeutrement et de protection des façades par une entreprise : • disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et d'exécution, • possédant ou louant les matériels appropriés aux travaux.

Critères de confiance :

| | |
|---|--|
| Contrôles de la qualité des travaux | Audit sur dossier transmis à l'organisme |
| Prise en compte de la satisfaction client | non |
| Suivi annuel des titulaires de la marque | non |
| Contrôle de la qualité des services associés | Pas de contrôle |
| Suivi annuel de la qualité des services associés | oui |
| Service associé : prise en compte de la satisfaction client | oui |
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée | non |

| | |
|--|--|
| Vérification annuelle des assurances | non |
| Vérification de l'existence légale du professionnel | non |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel | non |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

Caractéristiques détaillées :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Famille de signe | Travaux |
| Type de maître d'ouvrage | Une entreprise |
| Cadre de référence | Règlement Général Qualibat. Référentiel Qualibat. Accréditation selon la norme NF X 50-091. |
| Dossier | Demande de qualification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers |
| Examen | Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat Puis examen par un rapporteur membre de la commission. |
| Audit | Audit documentaire |
| Modalités de décision d'attribution | Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national. |
| Durée de validité (en mois) | 48 |
| Modalités de suivi | Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences |
| Périodicité du suivi (en mois) | 12 |

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com